

Projet de loi relatif aux droits et obligations des voyageurs ferroviaires, n^{os} [3491/1](#) et 2.

EXPOSÉ DU DOSSIER

Le présent projet de loi a deux objectifs. D'une part, rassembler en un seul corps les dispositions légales qui avaient été prises suite à l'entrée en vigueur, le 3 décembre 2009, du règlement 1371/2007 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 sur les droits et obligations des voyageurs ferroviaires.

D'autre part, modifier le système des sanctions en cas d'infractions au règlement susmentionné.

L'arrêté royal du 7 mars 2013 déterminant les règles de procédures pour l'application de l'article 30, § 2, du règlement (CE) n° 1371/2007 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 sur les droits et obligations des voyageurs ferroviaires a également été inclus dans l'avant-projet de loi de manière à reprendre, dans un même instrument juridique, le cheminement d'une plainte depuis son dépôt par un voyageur jusqu'à l'infliction de l'amende administrative par l'autorité, le cas échéant.

Les différentes infractions sont divisées en trois degrés. A chaque degré, correspond une fourchette d'un montant maximum et minimum qui permet à l'autorité de motiver sa décision en fonction des circonstances du dossier.

Par rapport au système actuel, deux nouvelles infractions ont été ajoutées. Elles sont reprises à l'article 9, 2° et 11° du projet de loi.

[Lire la discussion](#)

Le projet de loi n° 3491 est adopté par 116 voix et 10 abstentions

Vote nominatif : 044

Oui	116
-----	-----

Arens Joseph, Bacquelaine Daniel, Balcaen Ronny, Bastin Christophe, Battheu Sabien, Becq Sonja, Blanchart Philippe, Bonni Véronique, Bonte Hans, Boulet Juliette, Bracke Siegfried, Brems Eva, Brotcorne Christian, Burgeon Colette, Calvo y Castañer Kristof, Caverenne Valérie, Clarinval David, Clerfayt Bernard, Collard Philippe, Coudyser Cathy, Dallemagne Georges, De Bue Valérie, De Clercq Mathias, De Croo Herman, Dedecker Peter, Dedecker Jean Marie, de Donnea François-Xavier, Degroote Koenraad, Delizée Jean-Marc, De Meulemeester Ingeborg, Demol Elsa, De Permentier Corinne, De Potter Jenne, Deseyn Roel, Destrebecq Olivier, Detiège Maya, Devin Laurent, Devlies Carl, Dewael Patrick, De Wit Sophie, Dierick Leen, Drèze Benoît, Ducarme Denis, Dumery Daphné, Emmery Isabelle, Flahaut André, Fonck Catherine, Francken Theo, Frédéric André, Galant Jacqueline, Geerts David, Gennez Caroline, Genot Zoé, Gerkens Muriel, Gilkinet Georges, Goffin Philippe, Grosemans Karolien, Gustin Luc, Henry Olivier, Jabour Mohammed, Jadin Katrin, Jadot Eric, Jambon Jan, Kindermans Gerald, Kitir Meryame, Lahssaini Fouad, Lalieux Karine, Landuyt Renaat, Lanjri Nahima, Lutgen Benoît, Maertens Bert, Maingain Olivier, Marghem Marie-Christine, Mayeur Yvan, Meire Laurence, Mouton Rosaline, Muylle Nathalie, Nyanga-Lumbala Jeanne, Perpète André, Rutten Gwendolyn, Sampaoli Vincent, Schiltz Willem-Frederik, Seminara Franco, Senecaut Manuella, Slegers Bercy, Smeyers Sarah, Somers Bart, Somers Ine, Temmerman Karin, Terwingen Raf, Thiébaud Eric, Thiéry Damien, Tobbacq Bruno, Tuybens Bruno, Uyttersprot Karel, Vanackere Steven, Van Biesen Luk, Van den Bergh Jef, Vandeput Steven, Van der Maelen Dirk, Van Eetvelde Miranda, Van Esbroeck Jan, Van Gool Dominica, Van Grootenbrulle Bruno, Van Hecke Stefaan, Vanheste Ann, Van Moer Reinilde, Van Quickenborne Vincent, Van Vaerenbergh Kristien, Vanvelthoven Peter, Vercamer Stefaan, Vienne Christiane, Weyts Ben, Wierinck Godelieve, Wollants Bert, Wouters Veerle

Non	000
-----	-----

Abstentions	010
-------------	-----

Colen Alexandra, De Bont Rita, De Man Filip, Goyvaerts Hagen, Logghe Peter, Pas Barbara, Ponthier Annick, Schoofs Bert, Valkeniers Bruno, Veys Tanguy